

L'AMÉLIORATION DES TAILLIS



Centre Régional de la
Propriété Forestière

Vos taillis
présentent
souvent une réelle
valeur d'avenir !

Alors, ne les gâchez pas
par des coupes trop fortes !
Intervenez en douceur...

Tous les taillis ne peuvent
pas être améliorés pour
produire du bois d'œuvre
de qualité. Il faut y trouver
un nombre suffisant de
belles tiges (arbres d'avenir
adaptés au milieu, droits,
vigoureux et sans défauts).

Les éclaircies ont pour
objectif de dégager du
houppier des arbres
préalablement désignés.
Il ne faut surtout pas réaliser
une coupe traditionnelle,
généralement trop forte pour
maintenir la qualité des beaux
sujets.

Mieux vaut passer un peu plus
souvent... mais plus modérément.

Modifiez vos habitudes pour valoriser au mieux un taillis vigoureux et de qualité !



D. Houmeau

Désignation d'arbres d'avenir : vigueur et dominance en premier critère de choix !

Une technique simple

Il s'agit de **repérer** puis de **favoriser** un certain nombre d'arbres choisis parmi les plus beaux, bien répartis et appelés **tiges d'avenir**. Elle procède par des **coupes légères et régulières** dans le temps pour **dégager leur houppier** tout en conservant leur tronc à l'ombre. Elle s'applique aux essences nobles¹ qui rejettent de souche.

¹ Terme générique désignant une espèce d'arbre économiquement intéressante (Chênes, Hêtre, Châtaignier, Frêne, Érables, fruitiers...)



Retrouvez toutes
les articles sur
www.crpf.fr/ifc

Pourquoi améliorer un taillis ?

Pour le propriétaire, c'est :

- la valorisation de l'existant, sans investissement important (gain de temps et d'argent par rapport à une plantation),
- facile à mettre en œuvre, avec peu de risques,
- une production de bois d'œuvre plus rémunératrice, sans compromettre la récolte de bois de feu,
- le maintien de la biodiversité en valorisant des essences diverses de qualité,
- un abri et un apport de nourriture pour la faune grâce au recru favorisé par l'apport de lumière au sol,
- une opération qui ne bouleverse pas le paysage.

Les inconvénients d'une coupe traditionnelle forte

Les coupes de taillis ne conservent souvent qu'une tige tous les 8 à 20 m sur l'ensemble de la parcelle. Elles ne procurent pas d'amélioration car :

- les tiges se trouvent brutalement mises à la lumière ; les bourgeons situés le long du tronc ainsi éclairés produisent de petites branches, en particulier sur le Chêne ou le

Châtaignier: ces « gourmands » déprécient le bois et pompent la sève qui ne parvient plus suffisamment à la cime. Celle-ci finit par se dessécher, conduisant à une descente de cime,

- les rejets qui repoussent sur les souches des arbres coupés ne permettent pas de gagner ceux qui restent sur pied car ils ne sont pas vigoureux. En effet :
 - l'abondance de cerfs et chevreuils conduit à l'abroutissement régulier des rejets de Chêne et Charme, souvent remplacés par le Bouleau et le Tremble voire le Noisetier, ce qui empêche la constitution d'un sous-étage,
 - les taillis sont coupés de plus en plus tard ce qui épuise les souches.

La perte de qualité du bois est importante et irréversible.

Pour quels taillis ?

Quelle que soit l'essence majoritaire, pour être améliorable, le taillis doit présenter :

- **50 belles tiges/ha minimum d'essence(s) noble(s)** (1 tige tous les 14-15 m) régulièrement réparties,
- une **bonne adaptation au sol** pour assurer des conditions de croissance actuelle et future (sol, climat) satisfaisantes qui permettront aux arbres d'atteindre le diamètre d'exploitabilité voulu.

Attention, les taillis de Châtaignier doivent être traités différemment².

Comment procéder : l'éclaircie de taillis

C'est la technique la plus efficace, alliant sélection des plus beaux arbres et préservation de leur qualité.



² Voir fiche « Le Châtaignier »

❶ **Marquer** à la peinture un **cloisonnement d'exploitation** de 4 m de large tous les 15 m environ pour canaliser les engins. On y coupera tous les arbres pour faciliter la sortie des bois exploités, limiter le tassement du sol et éviter les blessures aux arbres sur l'ensemble de la parcelle. Cet aménagement offre également un espace ouvert de nourriture supplémentaire pour la faune³.

❷ **Désigner 50 à 80 tiges d'avenir/ha** soit 1 arbre tous les 11-15 m à la peinture (un mélange d'essence est possible).

Un arbre d'avenir se repère facilement. Il doit être :

- d'essence noble,
- vigoureux (avoir un gros diamètre),
- avec un **houppier développé et équilibré**,
- droit et **dominant** (arbres les plus hauts),
- de franc-pied ou bien affranchi de la souche,
- sans blessures ni défauts (brogne, gélivure...).

Chaque sujet ainsi repéré sera favorisé lors des coupes suivantes, sauf accident. Il bénéficiera ainsi d'une **croissance maximale** et **régulière**, synonyme de bois de qualité.



ATTENTION: s'il n'y a pas de bel arbre sur un petit secteur, conserver un autre sujet, de conformation moyenne ou une essence « secondaire » (Bouleau, Tremble...).

S'il n'y a que des beaux jeunes arbres côte à côte, se forcer à faire un choix sans tarder, sinon ils ne pourront pas s'épanouir.

³ Voir fiche « Les cloisonnements en forêt »

③ **Marquer les arbres à éliminer.** On les choisit dans l'étage dominant pour **dégager la cime des tiges d'avenir**. Ne pas couper les arbres dominés et ceux du sous-étage, ils favorisent l'ambiance forestière (ombre, hygrométrie).

④ **Première éclaircie :** quand ? A quelle intensité ?

■ dominance de **chêne** : à partir de **10-12 m** de haut, en prélevant **2 à 5 arbres gênant** par tige d'avenir. Un élagage artificiel complémentaire à 6 m peut être envisagé pour obtenir une bille de pied sans nœuds sur 6 m⁴. Le bois exploité est alors commercialisable pour le chauffage ou l'industrie. L'éclaircie prélève 20 à 30 % du volume du taillis soit 40 à 70 stères/ha sans compter le bois du cloisonnement.

■ dominance d'**essences à croissance rapide** (Érables, Aulne, Frêne) : à partir de **6-8 m** de haut, en **ôtant tous les arbres gênant** le houppier de chaque arbre d'avenir (soit environ une dizaine de brins au 1^{er} passage et 5-7 au 2^{ème}). Taille de formation et élagage sont souvent obligatoires pour les brins ainsi détournés. Cette 1^{ère} intervention peut être réalisée à bois perdu.

L'intensité est d'autant plus forte que les arbres sont jeunes et ont poussé rapidement. Elle décroît avec le temps pour toutes les essences.

⑤ **Éclaircies suivantes :** elles se renouvellent régulièrement **tous les 4-6 ans pour les essences à croissance rapide, tous les 6-12 ans dans les peuplements à dominance de chêne**.

N. B. : en 3 passages, on aura récolté un volume au moins équivalent à une coupe rase mais on profitera en plus de 50 à 80 arbres/ha prometteurs !

Comment exploiter

L'abattage doit être :

- soigné pour ne pas abîmer les tiges sélectionnées,
- dirigé vers le cloisonnement d'exploitation pour limiter le déplacement des billons. Le sous-étage doit être préservé.

Avant le débardage, les stères sont idéalement empilés en bordure des cloisonnements. Ils ne doivent pas être appuyés sur les tiges d'avenir (risques de blessures).

La dispersion des branchages sur les cloisonnements limite les risques de formation d'ornières lors du débardage.

ATTENTION:

- C'est au propriétaire ou à son représentant de désigner les tiges d'avenir et marquer la coupe, non à l'acheteur. L'avenir du peuplement en dépend.
- Ne pas sélectionner d'arbres fluets et mal équilibrés : ils risquent de se courber.
- Ne pas brûler les branchages, au risque d'endommager gravement les arbres désignés.
- L'extraction de vieilles réserves gênant le développement des tiges d'avenir peut être associée à l'éclaircie de taillis.
- Toujours établir un contrat de vente de bois de chauffage, notamment si l'exploitant est un particulier⁵.
- Expliquer au préalable le marquage et les consignes au bûcheron. Surveiller le chantier pour s'assurer de leur respect.

Aides financières

L'éclaircie de taillis peut bénéficier d'aides dans certains cas. Renseigner-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) de votre département.

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe et de l'Etat.

www.crfp.fr/ifc



Décembre 2012

⁴ Voir fiche « Taille et élagage des feuillus »

⁵ Voir fiche « Emploi de main d'œuvre en forêt »